

## Communiqué UCLouvain

# Réaction suite à la manifestation du 13 octobre

### EN BREF :

- L'UCLouvain souhaite mettre fin à un conflit dommageable pour les personnes concernées
- Elle encourage les victimes et témoins de harcèlement à porter ces faits devant les organes compétents

Une manifestation s'est tenue ce jeudi 13 octobre sur la Place de l'Université de Louvain-la-Neuve. Elle a réuni une soixantaine de personnes à l'initiative de plusieurs collectifs étudiants. Celles-ci entendaient mettre en lumière la problématique des violences de genre, et en particulier protester contre l'annonce de la décision de l'université d'aller en appel d'une ordonnance rendue par le tribunal du travail de Nivelles. L'ordonnance du tribunal concerne un conflit complexe entre membres du personnel au sein d'un institut de recherche de l'université.

Le jugement rendu **clarifie un certain nombre de responsabilités des parties. Il ne retient toutefois pas les qualifications de harcèlement ou de sexisme.**

L'université mettra en œuvre les mesures prévues par la décision de justice.

L'université a annoncé sa volonté d'introduire un appel parce que **plusieurs éléments de l'ordonnance paraissent fondés sur des constats qu'elle estime actuellement erronés.**

C'est dans le cadre de la justice et des procédures ainsi que dans le dialogue que des solutions doivent être trouvées pour mettre fin à un conflit qui est dommageable, pour les personnes concernées comme pour l'université.

**L'université encourage les victimes et les témoins de faits de harcèlement à porter ces faits devant les organes compétents** et les dispositifs existants, qu'ils soient internes ou externes à l'université. Elle rappelle notamment l'existence de la cellule Together, spécialisée dans la prise en charge des situations liées aux violences de genre. Par ailleurs, l'université met en œuvre des formations de sensibilisation à destination des membres du personnel comme des étudiantes et étudiants.